

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Délibération n° 2017-022 en date du 1^{er} Février 2017
Demande de subvention exceptionnelle de l'école maternelle d'Auzances

L'an Deux Mille Dix Sept, le premier février à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la maison de la culture de Chénérailles, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 26/01/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 52	Votants : 57	POUR : 57
Pouvoir : 5	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 4	Exprimés : 57	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S., SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., TARRET, ECHEVARNE, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, JARY, PLAS, PEYRAUD, PUYBOUBE, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIEILLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M., SEBENNE, BARRAUD, FERNANDEZ, MORELE, SAUVANET, CHAUMETON, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE MH. à SIMON F., SCHMIDT D. à JARY J., GENDRAUD MA. à VENTENAT MF., WELZER JP., à MATHIEU MC., D'HULSTER E. à ROULLAND R.

Excusés : MM. ROBIN, LONGCHAMBON, AGABRIEL, GIRAUD-LAJOIE

Secrétaire de séance : MME Marie-Thérèse POULAIN

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise SIMON, Vice-Présidente en charge de la gestion des écoles.

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil Communautaire une demande de subvention du Directeur de l'école maternelle d'Auzances, pour le projet « Jouer, chanter, danser pour comprendre et rêver son village » pour un montant de 1 263,38 €, soit pour 52 enfants : 24,29 € par élève. Elle rappelle en outre que ce type de subventions était accordé par l'ex-CCAB au titre de sa compétence "Ecoles".

Madame la Vice-Présidente précise que le projet est également financé par la DRAC, et que la subvention vient en substitution de la subvention octroyée pour les classes découvertes ou les sorties pédagogiques.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une subvention d'un montant de 1 263,38 € à l'école maternelle d'Auzances, pour financer le projet « Jouer, chanter, danser pour comprendre et rêver son village »,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 24 février 2017

Pour copie conforme, le 24 février 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242500127-20170224-2017-022-DE
Date de télétransmission : 24/02/2017
Date de réception préfecture : 24/02/2017